



Rouyn-Noranda, le 20 septembre 2023

Lettre ouverte / communiqué de presse

Pourquoi le gouvernement refuse toujours d'indexer les groupes en défense collective des droits?

Important rempart aux inégalités sociales, les groupes en défense collective des droits tiennent à réaffirmer leur déception à la suite de la réception de leur nouveau protocole d'entente 2023-2026, lequel ne comprenait aucune mesure d'indexation, si ce n'est qu'une faible hausse de l'ordre de moins de 2 % par année. Cette situation est d'autant plus inacceptable que la majorité des organismes communautaires autonomes bénéficient d'un mécanisme d'indexation depuis de nombreuses années. Le RODCD et ses membres font partie des secteurs toujours laissés en plan par l'actuel gouvernement et ses prédécesseurs.

Rappelons simplement qu'en région, les groupes en défense collective des droits sont au nombre de 11. Leurs rôles, à travers une démarche d'éducation populaire autonome, est de regrouper les gens, de les conscientiser afin de lutter collectivement contre différentes formes d'injustices touchant différentes causes: personnes vivant avec un handicap, les locataires, les personnes âgées, les femmes, l'environnement, le travail, les personnes issues de la diversité sexuelle et de genre et beaucoup plus. Ces groupes, bien présents en Abitibi-Témiscamingue, mais aussi partout à travers le monde, sont en quelque sorte un rempart contre les injustices provoquées par notre société.

Dans les derniers mois, le Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD) et les organismes du secteur ont mené une campagne de mobilisation et de visibilité pour demander la reconduction de l'indexation de leur financement. Malgré l'envoi de plus d'une centaine de lettres aux députées et députés du Québec, la publication d'une lettre ouverte par le RODCD et une manifestation devant l'Assemblée nationale, le MESS a maintenu son refus devant nos demandes et nos besoins.

La perte de cette mesure est d'autant plus frustrante que d'autres secteurs de l'action communautaire autonome ont une indexation depuis plusieurs années à leurs subventions. Le sous-financement chronique du secteur de la défense des droits limite considérablement notre capacité à répondre adéquatement à l'ensemble de nos missions. Un mécanisme permanent d'indexation assurerait une stabilité financière dont les organismes ont immensément besoin.

-30-

Pour plus d'informations, communiquer avec:

Christian Milot: 819-339-4282 ou par courriel à info@lerepat.org

Christian Milot, Coordonnateur du RÉPAT pour les groupes en défense collective des droits
Mario Harvey, Association défense des droits de Val d'Or
Marc-André Larose, ALOCAT
Karie Gaudreault, Association personnes handicapées visuelles.
Nada Rais, Association des travailleuses et travailleurs accidentés du travail
Guy Parent, AQDR Rouyn-Noranda
Guylenn Charrette, AQDR Val d'Or
Julie Fortier, Coalition d'aide à la diversité sexuelle
Valérie Deschenes, RAPHAT
Chrystyan Jacques, REPAS
Johannie Marleau-Houle, Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue (RFAT)